orientation
.ch

Conducteur des transports en commun
Conductrice des transports en commun

Description

Le conducteur ou la conductrice des transports en commun assurent la conduite d'un autobus, d'un trolleybus, d'un tramway ou d'un car pour transporter des passagers dans les villes et en campagne, par tous les temps et dans toutes les conditions de circulation. Responsables de la sécurité et du bien-être des voyageurs, ainsi que du bon fonctionnement de leur véhicule, ils observent les règlements du code de la route et roulent avec prudence, en respectant l'horaire prévu et l'itinéraire établi.

Leurs principales activités consistent à:

Accueil des passagers
- assurer la desserte des lignes assignées selon les horaires attribués; se conformer à la loi sur la circulation routière et aux directives internes;
- accueillir les voyageurs, vendre ou contrôler les titres de transport;
- aider les personnes à mobilité réduite, actionner les rampes d'accès du véhicule;
- donner des renseignements relatifs à l'horaire, au parcours ou aux différents arrêts;
- communiquer toute information pouvant contribuer à la bonne marche du réseau et promouvoir une image positive des transports en commun en offrant à la clientèle un service de qualité;

Transport des voyageurs
- transporter les usagers en toute sécurité avec différents types de véhicules; se limiter aux parcours exploités par les entreprises en suivant un itinéraire précis et en respectant les horaires;
- selon la ligne, transporter des bagages, des vélos, des skis, des envois postaux;
- adopter une conduite professionnelle et responsable;
- donner les premiers secours en cas d'accident;
- prendre des mesures efficaces lors de pannes et aider les voyageurs à trouver une autre solution de transport convenable;

Entretien des véhicules et administration
- s'assurer du bon fonctionnement et de l'état du véhicule et du matériel mis à disposition;
- effectuer régulièrement des contrôles et des vérifications;
- faire remplacer certaines pièces défectueuses ou procéder à des réparations courantes;
- rédiger des rapports administratifs;
- appliquer les règles de l'entreprise et suivre sa politique.

Environnement de travail
Les conducteurs des transports en commun travaillent seuls dans leur véhicule. Dans les grandes villes, ils sont en contact radio permanent avec leur centrale et collaborent avec les contrôleurs et les inspecteurs. Leurs horaires sont très irréguliers: ils peuvent travailler en journée, en soirée, durant les week-ends et pendant les jours fériés. Afin d'éviter la monotonie, les conducteurs des transports en commun changent périodiquement de ligne, donc d'itinéraire.

Formation

La formation de conducteur ou de conductrice des transports en commun s'acquiert en emploi.

Lieu
- dans une compagnie de transports publics.

Durée
- de 1 à 12 mois environ (variable selon le véhicule, le lieu d'activité et la formation spécifique préalable).

Conditions d'admission
- 21 ans révolus;
- permis de conduire catégorie B (voiture), C (camion) ou D (car) avec pratique régulière depuis 2 ou 3 ans selon les exigences spécifiques de l'entreprise;
- CFC, maturité ou expérience profssionnelle de 2 ou 3 ans selon l'entreprise;
- examen médical, entretien et test d'aptitudes;
- extrait du casier judiciaire;
- bonnes connaissances de la ville ou du canton en question;
- bonne maitrise du français et connaissance de l'allemand à Fribourg et à Bienne.

Titre obtenu
- certificat de capacité pour le transport de personnes (OACP), et contrat d'engagement comme conducteur ou conductrice des transports en commun.

Contenu
La formation comprend deux niveaux: modules de base OACP et conduite (pour l'obtention du certificat OACP), et modules complémentaires permettant de se familiariser avec les spécificités de conduite liées à l'entreprise. La formation théorique porte notamment sur les bases tarifaires, la connaissance du réseau, le contact avec la clientèle, la sécurité, etc. La formation pratique consiste en heures de conduite (car, trolleybus ou tram).

© SDBB | CSFO - orientation.ch - 25.10.2021

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Bonne acuité visuelle
- Bonne ouïe
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit
- Résistance nerveuse
- Sens de l'orientation
- Sens de l'accueil

Perspectives professionnelles

Le conducteur ou la conductrice des transports en commun sont tenu-e-s de suivre les cours de formation continue liés au transport de personnes (renouvellement certificat OACP). Avec de l'expérience, ils et elles peuvent devenir:

- chargé-e de la planification du travail des chauffeurs et de l'utilisation des véhicules;
- chargé-e de la planification de l'horaire et des différents services;
- inspecteur-trice de réseau;
- etc.

Les conducteurs et conductrices des transports en commun qui sont titulaires d'un CFC dans un domaine ayant trait à la mécanique ont de bonnes possibilités de promotion dans le service de garage.

Perfectionnement

Les conducteurs des transports en commun peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours de prévention des accidents, technique des véhicules, conduite écologique, lutte contre le feu, recherche des dangers dans le travail professionnel, contact avec la clientèle, gestion du stress, aide aux personnes malvoyantes ou à mobilité réduite donnés par les compagnies de transports publics;
- brevet fédéral de moniteur-trice de conduite, formation modulaire en emploi, diverses localités de Suisse romande.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Conducteur de taxi/Conductrice de taxi
- Conducteur de véhicules lourds CFC/Conductrice de véhicules lourds CFC
- Moniteur de conduite BF/Monitrice de conduite BF
- Pilote de locomotive/Pilote de locomotive

Adresses

CarPostal Suisse SA
Belpstrasse 37
3030 Berne
http://www.carpostal.ch/conduire

Transports publics biennois
Rue de Boujean 78
Case postale
2501 Bienne 1
Tél.: +41 (0)32 344 63 63
http://www.vb-tpb.ch

Transports publics de la région lausannoise SA (TL)
Ch. du Closel 15
Case postale
1020 Renens VD
Tél.: 021 621 01 11
http://www.t-l.ch

Transports publics fribourgeois Holding SA (TPF)
Case postale 1536
1701 Fribourg
Tél.: 026 351 02 00
http://www.tpf.ch

Transports publics genevois (TPG)
Siège administratif
Rte de la Chapelle 1
1212 Grand-Lancy
http://www.tpg.ch

Transports publics neuchâtelois SA (transN)
Direction
Allée des Défricheurs 3
Case postale 1429
2301 La Chaux-de-Fonds
Tél.: 032 924 24 24
http://www.transn.ch

Transports publics VMCV
Rue du Lac 116
1815 Clarens
Tél.: 021 989 18 11
http://www.vmcv.ch

Union des transports publics (UTP)
Dählhölzliweg 12
3006 Berne
Tél.: 031 359 23 37
http://www.utp.ch

Union des transports publics du Valais
UTP Valais
3900 Brigue
http://www.utpvs.ch